

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 21 novembre 2019 à 19 heures.

Le Conseil Municipal s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DROMART Evelyne, Maire en suite de convocation en date du 14 novembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de procuration : 2

Etaient présents : DROMART Evelyne - CAILLE A-Myriam - HOMBERT Franck - LENOTTE Christophe - LEPRINCE Martine - OLIVEIRA Manuel.

Etaient absents excusés : DE PROYART J-Baptiste - GUIDEZ Dominique - HAVRANSART J-Luc - HEPNER Pascal (pouvoir à OLIVEIRA Manuel) - MAYEUX J-Charles (pouvoir à DROMART Evelyne).

Secrétaire de séance : Mr HOMBERT Franck

Objet : Enquête publique exploitation d'un parc éolien par la Société **ENERTRAG SUD ARTOIS I**

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 2 Octobre 2019, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Bancourt présentée par la Société ENERTRAG SUD ARTOIS I. Le dossier réglementaire est déposé en Mairie de Bancourt où le public peut consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet jusqu'au 13 décembre 2019.

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire précité par la Société ENERTRAG SUD ARTOIS I.

Après discussion, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un **avis défavorable** à la demande formulée par la Société ENERTRAG SUD ARTOIS I pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Bancourt.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 novembre 2019 et transmission en Préfecture le 26 novembre 2019.



Pour copie conforme,
Le Maire
E. DROMART

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Dromart".

